

Fiche pays *Chili*

Ratification Kyoto : 26 août 2002

Le Chili en bref (2006) : Source : Banque Centrale

Superficie : 756 096 km²
 Population : 16,6 millions
 PIB 2007 : 14 400 USD par habitant – Source Indexmundi
 Croissance annuelle du PIB moyen : 4,4 % (en 2002-2006) – Source Banque mondiale
 Taux de chômage moyen annuel : 7,8%

Ressources naturelles :

Variété importante du climat chilien: désert, steppe méditerranéenne, tempéré chaud et humide, polaire, montagneux

3 zones géographiques principales :

- La cordillère des Andes à l'est
- La côte à l'ouest
- Une dépression intermédiaire entre les 2

Potentiel

Secteur	Projets	Potentiel
ENR	Peuvent bénéficier d'un financement de la CORFO (<i>Agence chilienne du développement économique</i>)	CORFO et CNE soutiennent le développement de projets ENR
Petite hydro	Développement actuel de 132 MW Développeurs = principalement des propriétaires de droits sur l'eau et des associations d'irrigation	850 MW de potentiel, CORFO travaille actuellement avec un portefeuille de projets représentant 470 MW de capacité de production sur tout le pays
Biomasse		Jusqu'à 470 MW de production électrique
Géothermie		Très important : 16 000 MW sur 50 ans – 99 sites potentiels
Eolien	Existe 2 parcs éoliens : Parc éolien Totoral, développé par Skanska (23 éoliennes – 46MW) et parc éolien Monte Redondo développé par SUEZ 35 projets financés partiellement par CORFO	Important potentiel éolien à développer le long de la côte chilienne
Déchets	Captation de méthane : 400 MW disponible actuellement à partir du biogaz émis dans les décharges existantes et lors du traitement des eaux usées	
Transport		Amélioration du système de transport

		publique Réduction de l'utilisation des voitures
Forêts	Nombreux projets notamment grâce à la loi <i>Ley de Bosque nacional</i> chilienne : bonification qui permet de subventionner les plantations à 90% jusqu'en 2013	Potentiel important en partie grâce à la loi

Source : CORFO

Portefeuille de projets : (source UNEP – RISOE et CORFO)

- Projets enregistrés : 29
- Projets en cours de validation : 33
- Projets en développement : 110

Facteurs d'émissions sur le réseau électrique :

Facteur sur le réseau interconnecté : 0,45 – Source : PDD Canela Wind farm

Structures :

CORFO – Agence chilienne du développement économique – organisation gouvernementale responsable de la promotion de la croissance économique (pas uniquement CDM)

Cf http://www.corfo.cl/lineas_de_apoyo puis "Investir en Chile y sus regiones"

Prochile – Organisme qui aide les entreprises à l'exportation

AND : **CONAMA** – *Comision Nacional del Medio Ambiente* : Commission Nationale pour l'Environnement
Une agence de promotion des CDM est en cours de création

Contacts :

CORFO – Rodrigo Garcia - rgarcia@corfo.cl

PNUD : Raul o'Ryan - raul.oryan@undp.org

Prochile – Paola Conca - pconca@prochile.cl

Projets étudiés / visités :

- **Projet Efficacité énergétique** – cuisinières solaires
 - o Projet en étude de pré-faisabilité
 - o Potentiel de crédits de 1,5 à 3 par cuisinière (dépend du type de combustible initial)
- **Projet Forestation**
 - o Surface de 3 000 ha
 - o estimation de 4 000 CC par an sur 20 ans

Financements :

- Aide CORFO pour études et pré-investissements : tous les projets CDM peuvent en bénéficier
- Fonds PNUD pour la biodiversité, et le changement climatique : pas spécifique aux CDM
 - o PPS : Programa pequeños subsidios (Programme de petites subventions) de moins de 50 000 USD → contact Alejandra Alarcon : travaille avec les communautés locales



Mon avis sur le pays :

Pays très ouvert aux investissements – économie libérale, compétitive et stable, ouverte sur le monde avec des coûts un peu inférieurs aux coûts européens

Support du gouvernement pour les entreprises privées, à travers des financements

Mais les développeurs de projets recherchent principalement des financements, plus que des acheteurs de crédits carbone : importante concurrence entre les acheteurs de CERs, et l'apport en equity est la meilleure porte d'entrée

Pays très organisé pour l'accueil de projets CDM : beaucoup de projets en développement actuellement

ODYSSEO2

40 rue Notre Dame de Lorette

75009 PARIS - FRANCE

contact@odysseo2.org

www.odysseo2.org



Secteur électrique

Le marché électrique :

- Production d'électricité
- Transmission
- Distribution

Le marché a été privatisé et l'état ne contrôle que les fonctions de régulation et d'inspection

Structures :

Régulation gérée par **CNE** : Commission nationale de l'énergie – www.cne.cl

Cet organisme est responsable de la coordination et suggère les directives liées à la production d'énergie et aux systèmes de transmission. Elle élabore les normes, calcule les tarifs publics, agit en qualité d'organe technique du Ministère des Mines et de l'énergie.

SEC - Super intendance de l'Electricité et des combustibles : organe de contrôle et de surveillance du respect des règles et des normes. La SEC instruit les demandes de concessions définitives et octroie les concessions provisoires (*études précédant la réalisation des travaux*).

SDEC - Centres de Répartition de la Charge : rassemblent les principaux producteurs au sein de chaque système électrique afin de coordonner le fonctionnement des centrales et de la transmission.

Réseaux électriques :

Divisé en 4 sous-systèmes :

- Le **SING** : le système interconnecté du Grand Nord
- **SIC** : Système interconnecté central : système interconnecté du centre, le plus important en terme de puissance et de portée
- Deux petits systèmes locaux dans les régions de **Aysen et Magallanes**

Matrice énergétique : Puissance installée (2006)

Source	SIC	SING	MAG	Aysén	Total
Hydro > 20 MW	4 612,9	0,0	0,0	0,0	4 612,9
Comb. Fossiles	3 422,1	3583,0	64,7	13,88	7 083,7
Total Energies Conventionnelles	8 035,0	3 583,0	64,7	13,9	11 696,6
Hydro < 20 MW	82,4	12,8	0,0	17,6	112,8
Biomasse	170,9	0,0	0,0	0,0	170,9
Eolien	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0
Total ERNC* - Energies renouvelables non Conventionnelles	253,3	12,8	0,0	19,6	285,7
Total National	8 288,3	3 595,8	64,7	33,5	11 982,3
ERNC %	3,1%	0,4%	0,0%	58,5%	2,4%

Source : CNE – 2006

*Le terme « énergies renouvelables non conventionnelles » correspond ici à l'énergie éolienne, biomasse et petite hydro de moins de 20MW

Vente de l'électricité :

- Marché régulé : existent des contrats long terme
- Marché libre : grands volumes de puissance

Pas d'intervention de l'état

Energies renouvelables

Les amendements des **lois 19.940 et 20.018** ont été votés afin d'améliorer l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Elles assurent à la production issue de l'énergie renouvelable le droit de vendre son énergie sur le marché électrique.

En 2008 : Loi N° 20 257 établit que tout contrat de fourniture d'électricité après 2010 doit garantir un minimum de 5% d'énergie renouvelable. Ce pourcentage devrait augmenter afin d'atteindre 10% en 2024, ce qui devrait déboucher sur 1 600 MW de puissance additionnelle à base d'énergies renouvelables.

Un appel d'offre a été lancé en avril 09 pour la construction de 2 centrales pilotes photovoltaïques.